



Lotissement de 2 parcelles enclavées

Par **benhur14**, le **03/04/2017** à **14:00**

Bonjour, ma sœur et moi avons hérité de terrains sur lesquelles nous avons construit en 1990 s'accédant par un chemin dont nous avons tous deux la moitié indivise suite au partage successoral (décès de mon Père en Juillet 1992) du 8 Juillet 1993 nous octroyant à chacun des jardins de 900m² valorisés 36400F soit 5550€. Ma sœur souhaite faire un lotissement et vendre (pour une valeur au dessus de 100000€ ?) deux parcelles mitoyennes à mon terrain s'accédant par ce même chemin provoquant un réel désagrément sonore et visuel!

Ma situation de propriétaire pour moitié indivise de cet accès me permet'elle de m'opposer à ce projet?

Bien à vous